

Image not found or type unknown



Erreur de déclaration de tva

Par **helice**, le **30/04/2018** à **17:13**

Bonjour, rnMon cabinet comptable vient de m'informer aujourd'hui qu'il a commis une erreur l'an dernier en déclarant la tva. Je suis une profession réglementé et comme je ne perçois pas de tva, je n'aurai pas du avoir de remboursement de tva. Aujourd'hui, d'après ma comptable je dois rembourser 1700 € aux services fiscaux. Sauf que je ne les ai pas,ma société à 18 mois, j'attends mon 1er bilan. Je ne perçois aucun revenu. Quel recours ai-je contre ma comptable? Je trouve ça aberrant qu' elle est fait une déclaration sans vérifier les obligations légales liées à mon activité. Dans l'attente de vos conseils. Cordialement.